

composante locale la plus importante puisque lui seul a réussi à rester une compagnie à demeure.

Le Comité aimerait obtenir la garantie que la survie de l'orchestre ne sera pas de nouveau menacée. Il a donc envisagé plusieurs options, notamment une modification de la *Loi sur le Centre national des Arts* qui rendrait obligatoire le maintien de l'orchestre et, en corollaire à cette première possibilité, l'établissement d'un crédit parlementaire distinct pour l'orchestre. Une autre option également serait de négocier et de signer un protocole d'entente entre le ministre des Communications et le Centre national des Arts. Cette méthode a déjà été utilisée pour modifier le mandat de Téléfilm Canada et a l'avantage d'être rapide car elle n'exige pas la modification de la loi. Le Comité est en faveur de cette deuxième option.

Un protocole d'entente devrait garantir l'existence de l'orchestre, accorder une portion particulière des crédits parlementaires du Centre et toute condition qui pourrait être nécessaire de temps à autre pour les collectes de fonds et les parrainages institutionnels ou la situation des recettes. Le protocole d'entente devrait également prévoir un examen périodique et des modifications.

Recommandation 12

Le ministre des Communications et le Conseil d'administration du Centre national des Arts devraient négocier et signer un protocole d'entente qui garantirait la présence continue de l'orchestre au Centre.

Le moral parmi les membres de l'orchestre et parmi ses nombreux partisans devrait s'améliorer considérablement si cette recommandation est approuvée. Bien que l'orchestre joue un rôle hautement visible et respecté dans la collectivité, il doit accroître ses efforts afin d'atteindre un éventail plus large de la communauté, le public qui ne le connaît pas encore ou qui est indifférent à son existence. Pour ce faire, nous estimons que l'Association de l'orchestre du Centre national des Arts (AOCNA), l'orchestre et le Conseil du Centre devraient avoir des rapports plus étroits et plus forts. Ce sujet nous amènera à une discussion du rôle des bénévoles dans la prochaine section de ce rapport.

Il a été suggéré lors de nos audiences et par le Groupe de travail Hendry que l'on modifie le nom de l'orchestre. Un nom est en partie symbolique et en partie le reflet des gens qu'ils desservent; il doit «réfléter une identification plus marquée du pays dans son ensemble». C'est ainsi que le Comité convient également que l'orchestre devrait s'appeler l'Orchestre national du Canada.

Recommandation 13

Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait remplacer le nom de l'orchestre du Centre national des Arts par l'Orchestre national du Canada.